



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Renault

Question au Gouvernement n° 2121

Texte de la question

RAPPROCHEMENT DAIMLER-RENAULT

M. le président. La parole est à M. François Vannson, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.
M. François Vannson. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. Christian Estrosi, ministre chargé de l'industrie.

Monsieur le ministre, la filière automobile occupe, depuis longtemps, une place primordiale dans le paysage industriel français. Elle démontre la compétence de nos ingénieurs et incarne le savoir-faire de nos ouvriers. Elle entretient également un lien étroit et fort avec les hommes et les territoires. C'est pourquoi, aujourd'hui, chacun voit comme un événement majeur la réunion d'un conseil d'administration extraordinaire tenu par l'entreprise Renault, dans la perspective de son rapprochement avec la firme allemande Daimler. Dans un contexte international marqué par des restructurations profondes de la filière industrielle automobile et des équipementiers - je pense notamment à l'entreprise TRW, à Ramonchamp, dans ma circonscription - un tel rapprochement devrait apparaître comme un atout pour l'entreprise Renault. Mais, dans le même temps, cette démarche soulève aussi un certain nombre de questions légitimes. Quelles conséquences aura-t-elle sur l'emploi industriel en France ? Quelle sera la politique du site privilégiée dans le cadre ce partenariat ? Et quel sera le rôle de l'État actionnaire dans cette alliance ?

Je vous remercie, monsieur le ministre, d'apporter à la représentation nationale et aux salariés concernés des précisions sur ces différents points. *(Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.)*

M. le président. La parole est à M. Christian Estrosi, ministre chargé de l'industrie.

M. Christian Estrosi, *ministre chargé de l'industrie*. Monsieur Vannson, ce matin, s'est tenu un conseil d'administration particulièrement important chez Renault-Nissan que nous avons d'ailleurs préparé avec Christine Lagarde et les administrateurs chargés de représenter l'État au sein dudit conseil. Le Président de la République s'était, en effet, engagé à ce que l'État s'implique désormais, là où il ne l'avait jamais réellement fait par le passé, dans la stratégie industrielle de Renault.

Nous avons donc validé ce rapprochement entre Renault-Nissan et Daimler afin que se noue une alliance plus importante. Nous savons que, demain, la compétition dans l'automobile, au plan mondial, fera que, seules, les grandes alliances pourront permettre à l'industrie automobile du futur de relever les grands défis. Cela nous permettra d'amortir, notamment, des investissements lourds pour davantage de compétitivité et pour une production plus importante au service de l'emploi. Nous sentirons d'ailleurs immédiatement les retombées sur la chaîne de Maubeuge avec la production de la Kangoo, sur Cléons et les motorisations du futur ou encore avec la Smart à Hambach, en Lorraine, site choisi par Daimler pour produire sa première Smart électrique. Tout cela permettra de créer davantage d'emplois industriels dans le secteur de l'automobile en France.

Il appartiendra aux deux présidents de communiquer les détails de ce partenariat, demain, à Bruxelles. Mais, d'ores et déjà, je peux vous garantir qu'au terme de ce partenariat, l'État français restera le premier actionnaire de Renault-Nissan, avec 15 % de participation. Ainsi, nous accompagnerons cette nouvelle stratégie industrielle et nous démontrerons que, là aussi, les dispositions des états généraux de l'industrie permettront à l'État d'être plus volontariste et plus impliqué dans sa stratégie industrielle ! *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe UMP.)*

Données clés

Auteur : [M. François Vannson](#)

Circonscription : Vosges (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2121

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : Industrie

Ministère attributaire : Industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 avril 2010

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 7 avril 2010